|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | WIPO-F | **F** |
| CWS/5/7 Rev.1 Add. | | |
| ORIGINAL : anglais | | |
| DATE : 9 mai 2017 | | |

**Comité des normes de l’OMPI (CWS)**

**Cinquième Session**

**Genève, 29 mai – 2 juin 2017**

Recommandations concernant des dispositions relatives   
au passage de la norme ST.25 à la norme ST.26 de l’OMPI

*Document établi par le Secrétariat*

1. Le document CWS/5/7 Rev.1 contient des recommandations concernant le passage de la norme ST.25 à la nouvelle norme ST.26 de l’OMPI. En ce qui concerne la question de savoir si la date de transition devrait être déterminée par rapport à la date du dépôt international des demandes internationales ou par rapport à la date de priorité ou si le déposant devrait avoir le choix, l’Équipe d’experts SEQL a provisoirement décidé que la date du dépôt international serait la plus appropriée, sous réserve d’une analyse plus approfondie visant à examiner les éventuelles questions relatives aux éléments ajoutés ou supprimés du fait de la conversion d’un listage des séquences de la norme ST.25 à la norme ST.26 et sous réserve qu’un outil d’édition et de validation puisse être utilisé pour faciliter la conversion d’un listage des séquences d’une norme à l’autre sans que des éléments soient ajoutés ou supprimés (voir les paragraphes 5 et 6 de l’annexe du document CWS/5/7 Rev.1).
2. L’Équipe d’experts SEQL a poursuivi les discussions sur la question en suspens des éléments ajoutés ou supprimés et a finalement soumis le résultat de ses délibérations, tel qu’il est reproduit à l’annexe du présent document, pour examen à la cinquième session du Comité des normes de l’OMPI (CWS). À l’issue de ses délibérations, l’Équipe d’experts est convenue que la date du dépôt international était la date de référence la plus appropriée pour la transition. En outre, il convient de noter que le Bureau international envisage d’inclure dans l’outil d’édition et de validation selon la norme ST.26 une fonction visant à aider les déposants à convertir les données des listages des séquences de la norme ST.25 à la norme ST.26 sans ajouter ou supprimer d’éléments sur la base des conclusions et recommandations figurant à l’annexe.
3. *Le CWS est invité à prendre note du contenu du présent document et de son annexe ainsi que de l’accord de l’Équipe d’experts au sujet de la décision à prendre concernant la date de référence pour le passage de la norme ST.25 à la nouvelle norme ST26.*

[L’annexe suit]